

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# RENAULT ANNONCE LA CESSION DE L'INTEGRALITE DE SA PARTICIPATION DANS DAIMLER

PARIS, le 11 mars 2021 - Renault S.A (« Renault ») annonce aujourd'hui son intention de céder ce jour l'intégralité de sa participation dans Daimler A.G (« Daimler ») (soit 16 448 378 actions représentant 1,54% du capital de Daimler) dans le cadre d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié, par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (le « Placement »).

Le produit de cette cession permettra au Groupe Renault d'accélérer le désendettement financier de son activité Automobile. Le partenariat industriel entre le Groupe Renault et Daimler est inchangé et n'est pas impacté par cette opération financière<sup>1</sup>.

Le Placement débutera immédiatement à la suite de la présente annonce. Renault communiquera les résultats du Placement après la clôture du livre d'ordres.

Le règlement-livraison des actions devrait intervenir au plus tard le 16 mars 2021.

Les actions Daimler sont cotées sur les marchés réglementés de Stuttgart et Francfort (code ISIN : DE0007100000).

BNP Paribas et HSBC Continental Europe agissent en tant que coordinateurs globaux et teneurs de livre associés dans le cadre du Placement pour le compte de Renault (les « Coordinateurs Globaux »).

<sup>1</sup> A l'exception de la fin de l'obligation pour Daimler de proposer par priorité à Renault le rachat de ses titres en cas cession dans le cadre d'une opération de marché, et ce par souci de réciprocité entre les deux sociétés.



#### **AVERTISSEMENTS**

Le présent communiqué est fourni uniquement à titre d'information et ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre de vente ou une offre d'achat ou de souscription de tout titre financier ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays et ne constitue pas une offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans toute juridiction, y compris la France et l'Allemagne.

La cession des actions de Daimler ne constitue pas une offre au public et l'offre des actions s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés, y compris en France et en Allemagne.

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Renault des actions de Daimler ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions de Daimler pour le compte de Renault peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Renault, ses actionnaires et ses filiales n'assument aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

# Espace Economique Européen

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. Dans les Etats Membres, le présent communiqué de presse et toute offre potentielle ultérieure s'adressent exclusivement à des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

### France

En France, l'offre et la vente des actions de Daimler sera effectuée dans le cadre d'une offre auprès d'investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus et en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en France.

#### Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné au Royaume-Uni aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que défini dans le Règlement Prospectus dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018) et qui sont (i) des professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement »), (ii) des personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) et (iii) des personnes à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi ou qui pourrait se faire adresser ce communiqué (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »).

Les actions de Daimler visées dans le présent communiqué de presse sont uniquement destinées aux



Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition de ces actions ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre entité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

## Etats-Unis d'Amérique

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Daimler n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Renault, ses actionnaires et ses filiales n'ont pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

La distribution du présent communiqué dans certaines juridictions peut faire l'objet de restrictions en vertu des lois et règlements applicables. Aucune démarche n'a été entreprise par Renault pour permettre une offre des actions de Daimler ou la possession ou distribution de ce communiqué dans une juridiction où une démarche serait requise à cette fin. Les personnes qui reçoivent le présent communiqué doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions.

Toute décision d'investissement pour acquérir des actions de Daimler doit être prise sur la seule base des informations publiques disponibles concernant Daimler. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de Renault ou des Coordinateurs Globaux et n'ont pas été vérifiées de façon indépendante par Renault ou par les Coordinateurs Globaux.

Les Coordinateurs Globaux agissent pour le compte de Renault (à l'exclusion de toute autre personne) dans le cadre du Placement et ne sauraient être tenus d'une quelconque responsabilité à l'égard d'une quelconque personne autre que Renault, que ce soit au titre des garanties accordées aux clients des Coordinateurs Globaux ou au titre de la fourniture de conseils relatifs au placement.

Ni les Coordinateurs Globaux, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à Renault, Daimler, leurs filiales ou sociétés associés respectives, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.



#### A propos du Groupe Renault

Le Groupe Renault est aux avant-postes d'une mobilité qui se réinvente.

Fort de son alliance avec Nissan et Mitsubishi Motors, et de son expertise unique en termes d'électrification, le Groupe Renault s'appuie sur la complémentarité de ses 5 marques - Renault – Dacia – LADA- Alpine et Mobilize – et propose des solutions de mobilités durables et innovantes à ses clients. Implanté dans plus de 130 pays il réunit aujourd'hui plus de 180 000 collaborateurs et a vendu 2,95 millions de véhicules en 2020.

Prêt à relever des défis sur route comme en compétition, le Groupe est engagé dans une transformation ambitieuse et génératrice de valeur. Celle-ci est centrée sur le développement de technologies et de services inédits, d'une nouvelle gamme de véhicules encore plus compétitive, équilibrée et électrifiée. En phase avec les enjeux environnementaux, le Groupe Renault a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone en Europe d'ici à 2050.